

**ANNEXE 3 Pièces à fournir pour une demande d'attribution de ressources pour une commune ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) pour les classes préélémentaires au titre de l'abaissement de l'instruction obligatoire à trois ans**

**1- Délibérations du conseil municipal ou de l'organisme intercommunal compétent, fixant le(s) montant(s) par élève ou le montant global du forfait communal pour les classes pré élémentaires et élémentaires de l'enseignement privé sous contrat d'association ainsi que l'ensemble des actes et délibérations relatifs aux établissements privés sous contrat.**

**2- Le cas échéant, les pièces comptables et éléments de nature statistique suivants, permettant de détailler ou d'expliciter les éléments communiqués dans les tableaux:**

- Documents comptables et budgétaires pour les années concernées ;
- Éléments de nature statistique permettant de justifier des informations communiquées dans les tableaux
- Pièces justificatives des dépenses au titre desquelles la commune demande l'attribution de ressources ;(Cf annexe 4)
- L'ensemble des actes et délibérations de la commune relatifs aux établissements privés sous contrat.